

## SOMMAIRE

|  | Pages |
|--|-------|
| Point 32 de l'ordre du jour :  |       |
| Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ( <i>fin</i> ) . . . . .   | 229   |
| Point 22 de l'ordre du jour :  |       |
| Progrès social   |       |
| Rapport du Comité social . . . . .   | 232   |
| Point 23 de l'ordre du jour :  |       |
| Rapport du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification ( <i>reprise des débats de la 1339<sup>e</sup> séance et fin</i> )              |       |
| Rapport du Comité social . . . . .   | 232   |
| Point 34 de l'ordre du jour :  |       |
| Contrôle international des stupéfiants   |       |
| Rapport du Comité social . . . . .   | 232   |
| Point 8 de l'ordre du jour :   |       |
| Conséquences économiques et sociales du désarmement  |       |
| Affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement ( <i>reprise des débats de la 1334<sup>e</sup> séance et fin</i> ) . . . . . | 232   |

*Président*: Sir Ronald WALKER (Australie).

*Présents*:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Chili, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Irak, Japon, Luxembourg, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Ghana, Indonésie, Iran, Italie, Mexique, République arabe unie, République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Bulgarie, Espagne, Irlande, Israël, Pakistan, Philippines, Portugal, République centrafricaine, Suède, Venezuela.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Le représentant de l'institution spécialisée suivante: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

## POINT 32 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (E/3935 et Add.1) (*fin*)

1. M. KOPCOK (Yougoslavie) constate avec satisfaction que les activités du Haut Commissariat, durant la période couverte par le rapport du Haut Commissaire (E/3935, et Add.1), ont eu des résultats très encourageants. En ce

qui concerne les « anciens » réfugiés européens, la délégation yougoslave est heureuse d'apprendre que cette question sera définitivement réglée, en principe, à la fin de 1965. Mais pour que ce problème puisse être résolu, il faut que la communauté internationale déploie de grands efforts pendant la période à venir. La délégation yougoslave se félicite également de ce qui est dit au paragraphe 79 du rapport, au sujet de l'évacuation des camps. Elle considère toutefois, sans méconnaître pour autant les difficultés, qu'il faudrait accélérer le rythme d'installation des réfugiés.

2. Un autre problème important est celui des réfugiés en Afrique. Dans cette partie du monde, le nombre des réfugiés ne cesse de croître et les pays africains où ils cherchent asile ne sont pas toujours en mesure, malgré tous leurs efforts, de leur fournir une aide efficace. C'est pourquoi la Yougoslavie appuie dans réserve l'action menée par le Haut Commissariat dans ce domaine et estime qu'elle doit être poursuivie. Elle se félicite tout particulièrement de l'aide que le Haut Commissariat apporte à l'Algérie, en collaboration avec d'autres organisations internationales et avec le Gouvernement algérien, pour faciliter l'intégration des réfugiés dans la vie économique du pays.

3. Dans cette œuvre humanitaire que constitue la réinstallation des réfugiés, il serait inadmissible que des réfugiés profitent des efforts faits en leur faveur par le Haut Commissariat pour abuser du droit d'asile en se livrant à des actes criminels ou subversifs, source de tension entre les Etats.

4. Pendant la période considérée, la Yougoslavie a fait de nouveaux efforts pour résoudre le problème des réfugiés qui se trouvent sur son territoire, et sa collaboration avec le Haut Commissariat a permis d'obtenir des résultats positifs.

5. M. NADIM (Iran) dit que la délégation iranienne a étudié avec beaucoup d'attention le rapport annuel du Haut Commissaire et il remercie le Haut Commissaire pour les renseignements très utiles qu'il a donnés dans son exposé à la 1344<sup>e</sup> séance. Il y a très peu de réfugiés en Iran et le cas de la plupart d'entre eux a déjà été réglé, comme l'indique l'annexe II du rapport. Néanmoins, l'Iran attache une très grande importance à l'œuvre entreprise par le Haut Commissariat et y contribue dans la mesure de ses possibilités. Malgré des ressources limitées, le Haut Commissariat a non seulement poursuivi l'exécution des programmes en cours, mais s'est également attaqué aux problèmes qui ont surgi dans des régions du monde — et notamment en Afrique — où il n'avait pas été appelé auparavant à intervenir. A cet égard, il est encourageant de noter que les pays africains ont largement collaboré avec lui, en dépit des graves problèmes économiques et sociaux qu'ils ont eux-mêmes à résoudre.

6. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) est heureux de constater que la question des « anciens » réfugiés européens est en voie de règlement. Le Gouvernement du Royaume-Uni a toujours considéré que l'évacuation des camps devait avoir la priorité sur toute autre question, et il se félicite des progrès accomplis. Toutefois, l'Europe doit encore accueillir entre 10 000 et 12 000 nouveaux réfugiés chaque année et il ne semble pas que ce problème perde de sa gravité.

7. En ce qui concerne le problème des réfugiés en Afrique, et notamment les projets de réinstallation des réfugiés du Rwanda en Ouganda, au Burundi, dans la province du Kivu au Congo (Léopoldville) et au Tanganyika, le représentant du Royaume-Uni note la promptitude et l'efficacité de l'aide apportée par le Haut Commissariat, malgré une situation politique difficile. Le Gouvernement du Royaume-Uni appuie sans réserve les nouveaux projets qui ont été autorisés par le Comité exécutif du programme du Haut Commissaire, en particulier celui qui prévoit la réinstallation de 20 000 réfugiés du Rwanda. Le Haut Commissaire pourrait peut-être indiquer à quelle date il pense que le projet de développement rural dans la province congolaise du Kivu élaboré par le BIT, pour être mis en route, étant donné l'instabilité politique qui règne actuellement dans cette région.

8. Le Haut Commissariat, en mobilisant tous les concours nécessaires, a contribué de façon décisive à la solution rapide des problèmes les plus urgents. Toutefois, quelle que puisse être l'efficacité de son action, la charge la plus lourde repose sur les pays d'accueil. A cet égard, il convient de féliciter les gouvernements africains qui ont accueilli en grand nombre des réfugiés venus de pays voisins.

9. La délégation du Royaume-Uni voudrait que le Haut Commissaire lance un appel en vue de s'assurer des concours financiers plus larges, comme l'a suggéré un membre du Comité exécutif à la onzième session de cet organe. La délégation du Royaume-Uni attache aussi de l'importance à la fonction principale du Haut Commissariat, c'est-à-dire à la protection des droits des réfugiés, et c'est pourquoi elle se félicite de l'adhésion d'un quarante-troisième Etat à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de celle de l'Irlande à l'Arrangement de 1957 concernant les marins réfugiés; ces adhésions montrent que l'importance de ces instruments est largement reconnue. Elle se réjouit aussi de l'élection de cinq nouveaux membres du Comité exécutif; ces nouveaux membres ont apporté une contribution importante aux débats de la onzième session du Comité, notamment en ce qui concerne le problème des réfugiés en Afrique.

10. M. WEBER (Luxembourg) constate avec satisfaction qu'un grand pas a été fait sur la voie du règlement du problème des « anciens » réfugiés européens. De nombreux problèmes restent néanmoins à résoudre sur le continent européen, où l'arrivée de 10 000 à 12 000 nouveaux réfugiés chaque année crée des difficultés considérables pour les pays de premier asile. A cet égard, la délégation du Luxembourg se réjouit de la coopération fructueuse qui s'est instaurée avec le Comité intergouver-

nemental pour les migrations européennes (CIME) et des organisations bénévoles, ainsi que de la politique libérale d'immigration pratiquée par un grand nombre de pays européens.

11. Le Haut Commissariat a dû élargir ses activités depuis quelques années. Les réfugiés en Afrique posent actuellement de graves problèmes. M. Weber note avec satisfaction que le Haut Commissariat collaborera, en cette matière, avec le BIT dans l'exécution des projets élaborés pour le Burundi et la province congolaise du Kivu. Il regrette néanmoins que beaucoup de réfugiés ne puissent pas bénéficier de l'action du Haut Commissaire en raison de la date limite prévue par la Convention de 1951. Il espère qu'on pourra trouver un moyen de faciliter l'adhésion de certains pays d'Afrique et d'Asie à la Convention.

12. M. HILL (Australie) dit que la délégation australienne est frappée des efforts déployés par le Haut Commissariat pour résoudre le problème des « anciens » réfugiés européens. Il note, d'autre part, l'importance que le Haut Commissariat attache aux nouveaux problèmes qui ont surgi, et il espère qu'une solution rapide pourra être trouvée, notamment en ce qui concerne les réfugiés en Afrique. L'Australie est associée aux travaux du Haut Commissariat depuis de nombreuses années et elle continuera à leur apporter son plein appui.

13. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) félicite le Haut Commissaire de son exposé et du rapport qu'il a présenté au Conseil. En lisant ce rapport, on ne peut s'empêcher de songer au drame humain que laissent deviner les statistiques, aux malheurs de milliers d'êtres humains chassés de leur foyer à cause de leur race, de leur religion ou de leur nationalité, mais on songe aussi à la grandeur d'âme et au courage de ceux qui ont préféré le dénuement à l'abandon d'une cause qui leur est chère ou à l'oppression d'un régime abhorré.

14. L'histoire des Etats-Unis est, en un certain sens, marquée par des mouvements de réfugiés, depuis les « pèlerins » de 1620, les exilés de 1848 et les victimes des pogroms d'Europe orientale et d'Europe centrale, jusqu'à ceux qui, aujourd'hui encore, viennent chercher asile dans ce pays. Ce mélange de races, de nationalités et de cultures a donné à la société des Etats-Unis certains de ses caractères distinctifs.

15. Aussi longtemps que les droits de l'homme seront violés, et que des hommes seront persécutés ou opprimés en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité ou de leurs convictions politiques, le problème des réfugiés subsistera. Il est donc juste que la communauté des nations assume envers les réfugiés deux obligations: celle de leur assurer la protection juridique et politique et celle d'atténuer leurs difficultés financières. A la première de ces obligations, le Gouvernement des Etats-Unis attache une importance particulière. Selon lui, la tâche du Haut Commissaire à cet égard consiste notamment à encourager l'adoption de politiques et de pratiques libérales en matière d'asile afin qu'aucun réfugié ne soit renvoyé contre son gré dans un pays où il craint d'être persécuté; à ce sujet il y a lieu de féliciter le Haut Com-

missaire de la déclaration contenue au paragraphe 41 de son rapport.

16. La délégation des Etats-Unis constate avec satisfaction que la totalité des ressources financières nécessaires ont maintenant été réunies pour le programme qui doit résoudre le problème des « anciens » réfugiés européens d'ici la fin de 1965. Elle est heureuse des progrès que le Haut Commissaire signale sur le plan des opérations et qui permettront de liquider le problème pour la date prévue; elle loue hautement la diligence et le dévouement dont le Haut Commissariat a fait preuve à cet égard.

17. Non moins important et tout aussi urgent est le problème des réfugiés en Afrique. La délégation des Etats-Unis félicite le Haut Commissaire de la contribution positive qu'il a apportée à la solution des difficultés rencontrées dans ce domaine.

18. Le Gouvernement des Etats-Unis a contribué de façon substantielle à l'assistance financière aux réfugiés. M. Williams mentionne à ce sujet les programmes bilatéraux, l'aide octroyée sous forme de produits alimentaires et les 900 000 dollars versés au Haut Commissariat pendant la période considérée. Il déplore que, d'après les chiffres donnés à l'annexe VI du rapport du Haut Commissaire, 40 pays contributeurs seulement aient cru devoir soutenir cette œuvre humanitaire d'importance capitale. On a peine à comprendre semblable attitude quand on pense à la mission du Haut Commissariat.

19. Si tous les Etats doivent reconnaître leurs obligations envers les victimes des persécutions politiques, religieuses et raciales, ils n'en doivent pas moins s'attaquer aux causes mêmes du mal et redoubler d'efforts pour empêcher que de nouveaux problèmes de réfugiés ne se posent. Cela ne sera possible que si toutes les nations et tous les peuples respectent scrupuleusement les droits de l'homme dans le monde entier.

20. M. CISS (Sénégal) annonce que la délégation du Sénégal exprimera ses vues sur le rapport du Haut Commissaire devant l'Assemblée générale. Néanmoins, il désire féliciter dès maintenant le Haut Commissaire du remarquable travail qu'il a accompli et de son exposé très encourageant. Les causes du problème des réfugiés sont connues et il est inutile d'insister sur l'aspect politique de ce problème. Selon M. Ciss, c'est l'œuvre humanitaire qui doit retenir l'attention du Conseil. Pour sa part, le Sénégal, qui a une frontière commune avec une colonie portugaise, a été heureux de donner asile à 12 000 réfugiés. Le Gouvernement sénégalais apprécie l'assistance fournie par le Haut Commissaire et espère que les efforts déployés en faveur des réfugiés seront couronnés de succès.

21. M. RUPIA (République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar) félicite le Haut Commissaire de l'action humanitaire qu'il poursuit sans relâche et avec tant de dévouement. Il s'associe aux vues exprimées par le représentant de l'Algérie (1344<sup>e</sup> séance) sur l'œuvre accomplie par le Haut Commissariat, en collaboration avec diverses institutions spécialisées et organisations internationales, notamment la FAO, le FISE, l'Organi-

sation de l'unité africaine, la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, etc.

22. Le Gouvernement de la République-Unie n'a jamais hésité à venir en aide aux réfugiés qui ont cherché asile sur son territoire, mais il a besoin de l'assistance des institutions spécialisées et des organisations internationales, car non seulement ces réfugiés doivent être logés et nourris, mais un certain nombre d'entre eux doivent recevoir des soins médicaux. En outre, comme l'a dit le Haut Commissaire, les réfugiés doivent, dans tous les domaines où cela est possible, être placés sur un pied d'égalité avec les nationaux du pays dans lequel ils résident.

23. En terminant, M. Rupia souligne que le problème des réfugiés se pose à l'échelon mondial et que sa solution nécessite la coopération de tous les pays. Ceux-ci doivent s'efforcer, non seulement de venir en aide aux réfugiés, mais encore d'éliminer les causes du problème dont l'une est sans aucun doute le colonialisme.

24. M. GLEISSNER (Autriche) s'associe aux félicitations adressées au Haut Commissaire. Le Gouvernement autrichien a déjà exprimé ses vues sur le problème des réfugiés devant le Comité exécutif du programme du Haut Commissaire. Il se bornera donc à souligner qu'il pense, avec le Haut Commissaire, que l'assistance accordée aux réfugiés doit être répartie judicieusement entre les diverses parties du monde.

25. M. SCHNYDER (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) remercie les membres du Conseil de leur coopération et se réjouit de l'intérêt qu'ils portent au problème des réfugiés. Il est heureux de constater que certains représentants ont insisté sur la nécessité d'accorder un appui financier plus large au programme du Haut Commissaire.

26. En réponse à la question posée par le représentant du Royaume-Uni, M. Schnyder précise que 60 000 réfugiés du Rwanda ont trouvé asile dans la province congolaise du Kivu. Le Haut Commissariat suit très attentivement l'évolution de la situation au Congo (Léopoldville), car l'installation des réfugiés dépend dans une large mesure de la sécurité qui peut leur être assurée. Le BIT doit procéder avec prudence dans l'exécution du projet de développement zonal qu'il a élaboré en accord avec le Haut Commissariat et à la demande du gouvernement intéressé. A l'heure actuelle, ses activités se limitent à la mise en œuvre de quelques projets de moindre importance. On espère toutefois que ce programme, qui intéresse non seulement les réfugiés, mais l'ensemble de la région, pourra être repris en septembre 1964.

27. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil adopte une résolution rédigée dans les termes habituels, prenant acte du rapport établi par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour être transmis à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

28. M. de CHALVRON (France) suggère d'ajouter à a rédaction habituelle les mots « avec satisfaction ».

*Il en est ainsi décidé.*

*La résolution est adoptée.*

## POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

## Progrès social (E/3915, E/3920, E/3945)

## RAPPORT DU COMITÉ SOCIAL (E/3964)

29. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur les recommandations A et B contenues au paragraphe 6 du rapport du Comité social (E/3964).

A. SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET RAPPORT SUR LA RÉPARTITION DES RESSOURCES ENTRE LES DIVERS SECTEURS SOCIAUX

*A l'unanimité, la recommandation est adoptée.*

B. DÉFENSE SOCIALE

*A l'unanimité, la recommandation est adoptée.*

## POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification

*(Reprise des débats de la 133<sup>e</sup> séance et fin)*

## RAPPORT DU COMITÉ SOCIAL (E/3962)

30. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur les projets de résolutions A, B et C qui figurent au paragraphe 33 du rapport du Comité social (E/3962).

A. HABITATION, CONSTRUCTION ET PLANIFICATION DANS LE CADRE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

B. INDUSTRIALISATION DE LA CONSTRUCTION

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

C. COORDINATION ET ORGANISATION DES PROGRAMMES EXISTANTS D'HABITATION, DE CONSTRUCTION ET DE PLANIFICATION

*Par 15 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté.*

## POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR

## Contrôle international des stupéfiants (E/3893; E/OB/19)

## RAPPORT DU COMITÉ SOCIAL (E/3968)

31. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur les projets de résolutions I, II et III, contenus au paragraphe 4 du rapport du Comité social (E/3968).

I. RAPPORT DE LA COMMISSION DES STUPÉFIANTS ET RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL PERMANENT DE L'OPIUM POUR 1963

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

## II. QUESTION DU KHAT

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

III. ETUDE DES BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DES RÉGIONS PRODUCTRICES D'OPIUM EN THAÏLANDE

*Par 15 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté.*

## POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

## Conséquences économiques et sociales du désarmement

Affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement (E/3898 et Add.1 à 4; E/L.1059/Rev.1)

*(Reprise des débats de la 134<sup>e</sup> séance et fin)*

32. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) présente, au nom des quatre auteurs, le projet de résolution commun révisé (E/L.1059/Rev.1). Il rend hommage à l'esprit de coopération et de respect mutuel qui a marqué les contacts entre les délégations de la Colombie, des Etats-Unis d'Amérique, de la Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et qui a permis la présentation d'un projet de résolution unique sur cette question.

33. M. ARKADIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que, depuis longtemps, l'Assemblée générale et le Conseil prennent des décisions précises au sujet des conséquences économiques et sociales du désarmement. La délégation de l'URSS se félicite des efforts concertés accomplis dans ce domaine et notamment des initiatives prises par les commissions économiques régionales et par les institutions spécialisées. Elle a vu avec non moins de satisfaction que le problème a retenu l'attention de tous les membres pendant la session en cours. Comme le représentant des Etats-Unis, M. Arkadiev se réjouit que la Colombie, les Etats-Unis d'Amérique, la Tchécoslovaquie et l'URSS aient déposé ensemble un même projet de résolution, mais celui-ci ne représente pas seulement la manière de voir de ces quatre pays. A la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de nombreux pays ont pris part aux discussions sur cette question et ont présenté à ce sujet des projets de résolution.

34. Cette question est d'intérêt capital. Si son aspect militaire doit sans doute passer au premier plan, ses aspects économiques et sociaux sont extrêmement importants pour tous les pays du monde. Tout progrès enregistré dans ce domaine, même si l'accord réalisé est limité, revêt une importance historique. Il est réconfortant de voir que tous les pays sont unis sur ce point, qu'ils ont les mêmes objectifs et qu'ils font des efforts communs. S'il en est ainsi, c'est parce que tous sont convaincus qu'en faisant front devant les nécessités de l'heure, ils travaillent pour la cause de la paix et de l'amitié entre les peuples.

*A l'unanimité, le projet de résolution commun révisé (E/L.1059/Rev.1) est adopté.*

La séance est levée à 16 h 50.